



Apport d'un terrain pour une construction

Par **sebhu**, le **08/07/2015 à 10:49**

Bonjour mon épouse possède un terrain sur lequel nous souhaitons faire construire notre maison que je financerai en partie par un crédit immobilier. Pour éviter toute discorde en cas d'éventuelle séparation, ne serait-il pas plus sûr de monter ce projet sous la forme d'une SCI? Mon épouse apporterait le terrain et moi le financement de la maison. Chacun d'entre nous sera donc titulaire de parts sociales de la SCI. Merci à vous pour vos éclaircissements

Par **Tisuisse**, le **08/07/2015 à 12:58**

Bonjour, Le mieux serait de prendre rendez vous chez votre notaire pour savoir quelle serait la meilleure formule à envisager, y compris sur le plan du droit fiscal.